

## EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

### Opposition et désinformation !

Face aux calomnies incessantes de notre opposition, il nous semble important de vous apporter des explications claires, sur un sujet qui ne cesse de faire débat : la construction de logement. **Les élus locaux subissent la réglementation et ne font pas ce qu'ils veulent.**

Il semble que M. Arnal et son équipe oublient de préciser certains faits, sans doute par méconnaissance ou peut-être, plus grave, dans un but intentionnel de fausser les opinions.

- En 2000, **la loi SRU** (Solidarité et renouvellement urbain) **a imposé aux collectivités, l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux** sur son territoire et a supprimé par décret en 2001, **la différence entre habitat collectif et habitat individuel**. Désormais, la dénomination « habitation », au sens large, a vu le jour.
- Lors de **la révision de notre Plan local d'urbanisme (PLU) entre 2010 et 2013**, le Préfet nous a demandé **d'atteindre 14 800 habitants pour 2015** et de poursuivre **la densification de l'habitat existant conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2** qui préconise de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. **La commune a décidé d'imposer un minimum de 30 % de logements sociaux pour toute opération de 6 logements ou plus**, pour répondre à l'exigence de favorisation de ce type de logement.
- **La loi Duflot** a fait passer de **20 à 25 %** le taux de logements sociaux obligatoires sur les communes **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**.
- **La loi du Grand Paris** demande la création de près de 6 000 logements par an dans le Val-d'Oise. Par conséquent, NON, il n'y a pas un « micro climat » d'urbanisation à Saint-Brice mais dans toute l'Île-de-France.
- **La Loi ALUR** (Accès au Logement et Urbanisme Renové) **du 24 mars 2014** a modifié les dispositions du Code de l'urbanisme et donc les PLU, en supprimant les COS (coefficient d'occupation des sols) et le minimum de surface d'un terrain pour être constructible. Ce qui permet d'appuyer la construction de logements.
- Depuis **un décret publié de 2015**, encourageant la construction de logements, les places de stationnement par logement sont en baisse, dérogeant à certains PLU en place.

**Rappels que les communes carencées en logements sociaux peuvent avoir cette compétence transférée au Préfet qui peut délivrer les autorisations de construire en LIEU et PLACE du maire et PRÉEMPTER des terrains pour bâtir !**

Tout est dit.

**Groupe de la majorité municipale avec A. Lorand**

## EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

*(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).*

### Saint-Brice n'est ni à vendre, ni à bétonner.

Monsieur Le Maire, une nouvelle fois nous vous demandons instamment, **d'arrêter de brader notre ville aux promoteurs immobiliers**. Vos administrés expriment de plus en plus clairement leur désapprobation devant la prolifération des programmes immobiliers sur notre commune de St-Brice, comme celui du « Coteau du Moulin » sis 14,18 rue des Prés Chemin de Nézant où les riverains ont découvert sur le panneau d'affichage mis en place le 23-12-2016 que le projet est passé de 23 à 85 appartements et de 8 à 15 maisons dans la plus grande confidentialité.

Ce nouveau projet verrait arriver plus de 400 nouvelles personnes sur ce quartier et aurait pour conséquences immédiates l'augmentation de la circulation automobile, du stationnement sauvage, des dangers pour les enfants du collège Nézant. Le moment est venu de prendre en considération cette aspiration et de préserver notre ville. Nous vous demandons de ne plus accorder de permis de construire pour l'édification d'immeubles collectifs qui auraient pour conséquence la diminution des espaces verts, d'abîmer notre ville, d'augmenter les nuisances et les dangers pour nos enfants.

**- Nous vous prions, une nouvelle fois, de mettre à l'étude une révision du Plan Local d'Urbanisme, pour assurer à long terme la sauvegarde de St-Brice-sous-Forêt.**

**- Nous demandons que la population soit associée à la définition des projets d'urbanisme sur les quartiers concernés pour la protection du patrimoine local et dans l'intérêt de l'ensemble des St-Briciens.**

Puisque Monsieur Le Maire, vous aimez « surtout les échanges constructifs », nous proposons que de tels échanges aient lieu rapidement entre les habitants des quartiers concernés et l'autorité municipale, étant entendu qu'un échange « constructif » ne signifie pas accepter n'importe quelle construction sur le secteur !

N'insultons pas l'avenir, pensons aux générations futures sans privilégier les bénéficiaires à court terme de quelques-uns au détriment de l'ensemble de la population.

**Sauvegardons St-Brice de l'avidité bétonnière des promoteurs.**

**Didier Arnal, Nicole Chalard, Marc Guyot, Anne Dufour, Michel Moha, Frédérique-Jeanne Besson (Groupe Bien vivre à Saint-Brice-sous-Forêt)**

## CARNET

### Naissances

Laique UR-REHMAN, le 16 novembre  
Lili-Kham DARASENG WATANABE, le 17 décembre  
Charone MAMOU, le 23 décembre  
Mayumi MÉROT, le 7 janvier  
Clarysse BAPTISTA, le 16 janvier  
Zoé BUDOC, le 22 janvier  
**La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.**

### Décès

Marie LANTIDOR, 88 ans, le 18 décembre  
Jocelyne MARTINO, 65 ans, le 9 janvier  
**La Ville adresse ses condoléances aux familles.**

## NOTEZ-LE

### Ramassage des ordures ménagères :

- les rues bleues : jeudi
- les rues rouges : lundi et jeudi

### Ramassage des déchets recyclables :

lundi

### Ramassage des déchets verts :

21 mars et 4 avril

### Ramassage des déchets encombrants :

- les rues bleues : jeudi 16 mars (3<sup>e</sup> jeudi du mois)
  - les rues rouges : mercredi 15 mars (le mercredi précédant le 3<sup>e</sup> jeudi du mois)
- Merci de sortir vos déchets la veille au soir.

Les bacs doivent être sortis fermés au plus tôt la veille du ramassage à 19 h et doivent être rentrés le jour même de la collecte avant 20 h. Dans le cas contraire, les riverains s'exposent à une verbalisation.

### Collecte de déchets polluants :

dimanche 12 mars de 9 h à 12 h, marché Jean Jaurès à Domont

## PERMANENCES

- Votre député Jérôme Chartier assure une permanence à l'Hôtel de Ville de Domont un vendredi sur deux à partir de 17 h. Merci d'annoncer votre venue au 01 39 35 55 01.
- Sa suppléante, Marcelle Cayrac, assure une permanence à l'Hôtel de Ville de Saint-Brice essentiellement sur rendez-vous au 01 34 29 42 00.

## CONSULTATIONS GRATUITES

- d'avocats sans rendez-vous en mairie samedi de 9 h 30 à 11 h 30 : **samedis 4 mars et 29 avril**
- de notaires sans rendez-vous à la Maison des associations de 9 h à 11 h 45 : **mardi 4 avril**

## ENVIE DE SORTIR ?

Retrouvez l'actualité du cinéma de Domont sur [www.domontcinema.fr](http://www.domontcinema.fr)